

441493-2026 - Hange

Belgia – Jäätmekogumisteenused – Collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud

OJ S 121/2026 26/06/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: in BW association intercommunale SC

E-posti aadress: direction@inbw.be

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Üldised avalikud teenused

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud

Kirjeldus: Cahier des charges relatif à la collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud. Le marché consiste en une offre de base et une option exigée. Le soumissionnaire remettra obligatoirement une offre pour l'offre de base et l'option. Offre de base : 1. Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels en sacs de la commune de Braine-l'Alleud toutes les deux semaines. 2. Chargement des déchets organiques au dépôt communal de Braine-l'Alleud et transport jusqu'à l'unité de valorisation énergétique de Virginal. 3. 16 collectes en porte-à-porte de déchets verts par an. Le pouvoir adjudicateur se réservant le droit de diminuer ou d'augmenter le nombre de collecte de déchets verts annuels ou de supprimer cette collecte. Option exigée : Collecte en porte-à-porte supplémentaire toutes les 2 semaines des déchets ménagers résiduels afin d'arriver à une collecte hebdomadaire de déchets ménagers résiduels. Activation de l'option à l'attribution : Lors de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur activera l'option prévue afin de permettre la réalisation d'une collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels sur l'ensemble du territoire de la commune de Braine-l'Alleud. Conformément à l'article 56, §4 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, l'activation de cette option ne crée aucune obligation, pour le pouvoir adjudicateur, de la maintenir durant toute la durée du marché. Désactivation de l'option en cours d'exécution : En cours d'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de désactiver l'option visée au paragraphe précédent, afin de modifier la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels et de la fixer à une collecte toutes les deux semaines. Cette faculté s'exerce conformément aux dispositions légales précitées, qui prévoient que le pouvoir adjudicateur n'est jamais tenu de lever ou de maintenir une option, que ce soit lors de la conclusion ou en cours d'exécution du marché. La décision de désactivation sera notifiée au titulaire au plus tard le 30 septembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année civile suivante. Adaptation du planning et des zones de collecte : En cas de désactivation de l'option, le soumissionnaire sera tenu de collaborer à la révision : • du planning des collectes, • de la répartition des zones de collecte, de manière à permettre l'optimisation de son organisation dans le respect des obligations contractuelles. Le titulaire ne pourra prétendre à

aucune indemnité, sauf si la révision entraîne une modification substantielle du marché au sens de la réglementation applicable. Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois. Il peut être reconduit tacitement 2 fois, chacune pour une durée de 12 mois.

Menetluse tunnus: 76dfc4c7-d1b0-4f4f-9324-59bc73717bc5

Sisemine tunnus: PPP0HS-1999/6221/in BW/DD/ColIOM_FFOM_DV/Braine l'Alleud-2027

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 90511000 Jäätmekogumisteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

2.1.4. Üldine teave

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud.

Kirjeldus: Cahier des charges relatif à la collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud. Le marché consiste en une offre de base et une option exigée. Le soumissionnaire remettra obligatoirement une offre pour l'offre de base et l'option. Offre de base : 1. Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels en sacs de la commune de Braine-l'Alleud toutes les deux semaines. 2. Chargement des déchets organiques au dépôt communal de Braine-l'Alleud et transport jusqu'à l'unité de valorisation énergétique de Virginal. 3. 16 collectes en porte-à-porte de déchets verts par an. Le pouvoir adjudicateur se réservant le droit de diminuer ou d'augmenter le nombre de collecte de déchets verts annuels ou de supprimer cette collecte. Option exigée : Collecte en porte-à-porte supplémentaire toutes les 2 semaines des déchets ménagers résiduels afin d'arriver à une collecte hebdomadaire de déchets ménagers résiduels. Activation de l'option à l'attribution : Lors de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur activera l'option prévue afin de permettre la réalisation d'une collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels sur l'ensemble du territoire de la commune de Braine-l'Alleud. Conformément à l'article 56, §4 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, l'activation de cette option ne crée aucune obligation, pour le pouvoir adjudicateur, de la maintenir durant toute la durée du marché. Désactivation de l'option en cours d'exécution : En cours d'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de désactiver l'option visée au paragraphe précédent, afin de modifier la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels et de la fixer à une collecte toutes les deux semaines. Cette faculté s'

exerce conformément aux dispositions légales précitées, qui prévoient que le pouvoir adjudicateur n'est jamais tenu de lever ou de maintenir une option, que ce soit lors de la conclusion ou en cours d'exécution du marché. La décision de désactivation sera notifiée au titulaire au plus tard le 30 septembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année civile suivante. Adaptation du planning et des zones de collecte : En cas de désactivation de l'option, le soumissionnaire sera tenu de collaborer à la révision : • du planning des collectes, • de la répartition des zones de collecte, de manière à permettre l'optimisation de son organisation dans le respect des obligations contractuelles. Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité, sauf si la révision entraîne une modification substantielle du marché au sens de la réglementation applicable. Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois. Il peut être reconduit tacitement 2 fois, chacune pour une durée de 12 mois.

Sisemine tunnus: in BW/DD/CollOM_FFOM_DV/Braine l'Alleud-2027_1

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 90511000 Jäätmekogumisteenused

Täiendavad hankevõimalused:

Täiendavate hankevõimaluste kirjeldus: Options exigées (Collecte en porte-à-porte supplémentaire des déchets ménagers résiduels en sacs, en complément de l'offre de base, de manière à assurer une collecte hebdomadaire sur la commune de Braine-l'Alleud.)

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 108 Kuud

5.1.4. Uuendamine

Maksimaalne lepingu uuendamiste arv: 2

Muu informatsioon uuendamise kohta: Le marché comporte deux reconductions.

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Tuleb esitada lepingu täitmiseks määratud töötajate nimed ja nende kutsekvalifikatsioonid: Ei ole nõutud

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Teade

Kriteerium: Spetsiifiline aastane käive

Valikukriteeriumi kirjeldus: Le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire Niveau(x) minimal(aux): chiffre d'affaires annuel minimum : 500.000 €

Kriteerium: Tööriistad, taimed või tehnilised seadmed

Valikukriteeriumi kirjeldus: Le matériel, l'équipement technique et le personnel dont le soumissionnaire disposera pour l'exécution des services Niveau(x) minimal(aux): 1 camion équipé selon les exigences du marché avec au minimum un chauffeur et un chargeur.

Kriteerium: Viited määratud teenustele

Valikukriteeriumi kirjeldus: La liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années concernant des collectes d'ordures ménagères. Le soumissionnaire indiquera le montant, la date et leur destinataire public ou privé : ces références seront prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services Niveau(x) minimal(aux): Prestations de collectes sur 1 année pour minimum 30.000 habitants au total, d'un montant minimum de 300.000 € HTVA avec au moins une attestation

Kriteerium: Muud majanduslikud või finantsnõuded

Valikukriteeriumi kirjeldus: * Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Les Soumissionnaires sont avertis que l'absence de DUME joint à l'offre entraîne automatiquement l'irrégularité substantielle de l'offre avec en conséquence le rejet de celle-ci sans quelque possibilité de régularisation. Les Soumissionnaires seront dès lors attentifs à fournir ce document. Les causes d'exclusion sont également applicables : • à tous les membres d'un groupement sans personnalité juridique • aux tiers dont la capacité est invoquée pour répondre aux conditions de sélection • aux sous-traitants proposés dans l'Offre, Les mesures correctrices sont celles que le candidat/soumissionnaire a pris pour assurer sa fiabilité malgré qu'il ait fait l'objet d'un motif d'exclusion obligatoires ou facultatives visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Le soumissionnaire doit, d'initiative, dans son offre, signaler les mesures correctrices prises concernant les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ce conformément à l'article 70 § 2 de la même loi qui stipule : « Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67, le candidat ou le soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er au début de la procédure ». Le soumissionnaire doit, d'initiative, dans son offre, signaler les mesures correctrices prises concernant les motifs d'exclusion visés aux articles 68 et 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Dans ce cadre, il apportera d'initiative la preuve, notamment : - Qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité de réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute ; - Qu'il a clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête ; - Qu'il a pris des mesures préventives concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel afin d'éviter toute nouvelle infraction ou faute (exemple : opérateur économique condamné pour fraude mais il a été procédé entretemps au licenciement de l'employé responsable de ladite fraude) - Qu'il a régularisé sa situation en matière fiscale et sociale conformément à l'article 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Le soumissionnaire produit un extrait du casier judiciaire* récent qu'il joint à son offre. Dans le cas où cet extrait ne peut être joint directement à l'offre, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire pressenti, par les moyens les plus rapides, de produire dans un délai de 5 jours ouvrables cet extrait. * Casier de l'entreprise personne morale ET des personnes physiques membre de l'organe de décision (67§1 al.5 Loi) ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique et dont il résulte que ces conditions sont remplies. En bref, un document attestant qu'il n'y ait pas eu de condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une

des infractions suivantes : 1° participation à une organisation criminelle; 2° corruption; 3° fraude; 4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction; 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme; 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains. 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Marche à suivre pour compléter le DUME : - Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue. - A la question 'Qui êtes-vous', répondez 'Je suis un opérateur économique'. - A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', répondez 'Importer une demande/réponse DUME'. - Dans la rubrique 'Télécharger le document', téléchargez le fichier DUME en format XML fourni par le pouvoir adjudicateur avec les documents du marché (le pdf montre le modèle du document à compléter). - A la question 'Dans quel pays votre entreprise est-elle située ?', sélectionner votre pays - Cliquez sur suivant. - Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties. - Compléter la date, le lieu et la signature (qui doit être électronique par le représentant habilité de l'opérateur économique) - Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous téléchargez au format PDF et xml. Joignez ensuite les 2 formats à votre offre. Les soumissionnaires peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Le Pouvoir Adjudicateur consultera, via télémarché, les différentes déclarations afin de vérifier que le soumissionnaire n'est pas dans un cas d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kulu

Kirjeldus: Prix

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 100

5.1.11. Hankedokumentid

Hankedokumentide aadress: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1999/HS/2026>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.publicprocurement.be>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Finantstagatise kirjeldus: Cautionnement (5 % d'une partie du marché; voir CCH)

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 01/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 120 Päevad

Teave avaliku avamise kohta:

Avamise kuupäev: 01/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Koht: Siège Social : rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.15. Vahendid**Raamleping:**

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dünaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dünaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon
Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: in BW association intercommunale SC

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused: in BW association intercommunale SC

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: in BW association intercommunale SC

Registreerimisnumber: 0200362210

Postiaadress: Rue de la Religion, 10

Linn: Nivelles

Sihtnumber: 1400

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

Kontaktpunkt: Laurent Dauge

E-posti aadress: direction@inbw.be

Telefon: +32 67217111

Faks: +32 67216928

Internetiaadress: <http://www.inbw.be/>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon

Registreerimisnumber: BE 0308.357.753

Postiaadress: Rue de Soignies, 8

Linn: Nivelles

Sihtnumber: 1400

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

E-posti aadress: Nivelles.TPI.civil@just.fgov.be

Telefon: +32 67875151

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

8.1. ORG-0003

Ametlik nimi: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Registreerimisnumber: BE 0475.480.736

Linn: Antwerpen / Anvers

Sihtnumber: 2000

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Riik: Belgia

E-posti aadress: info@3p.eu

Telefon: +32 3 294 30 51

Selle organisatsiooni rollid:

Tugiteenuse osutaja

8.1. ORG-0004

Ametlik nimi: FPS Policy and Support

Registreerimisnumber: BE 0671.516.647

Linn: Brussels

Sihtnumber: 1000

Riik – jaotus (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Riik: Belgia

E-posti aadress: e.proc@publicprocurement.be

Telefon: +32 2 740 80 00

Selle organisatsiooni rollid:

TED eSender

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 3ffcb793-4efe-401c-af3c-83e14e815081 - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 24/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Teate saatmise kuupäev (eSender): 24/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 441493-2026

ELT S väljaande number: 121/2026

Avaldamise kuupäev: 26/06/2026